

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP (UCAD)



Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)

GUIDE DE L'ETUDIANT

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Présentation de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).....	3
A. Rappel historique.....	3
B. Liste des facultés, écoles, instituts et écoles doctorales.....	5
1. Facultés.....	5
2. Ecoles.....	5
3. Instituts d'université	5
4. Écoles doctorales.....	6
C. La coopération internationale	6
II. Présentation de la faculté de médecine de pharmacie et d'odonto-stomatologie (FMPO)	7
III. Présentation de l'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)	8
A. Historique.....	8
B. Organe de l'IPS.....	8
C. Zones d'intervention.....	9
D. Activités.....	10
E. Offre de formation.....	11
IV. Vie étudiante.....	11
A. Conditions d'admission	11
B. Procédures d'admission	12
C. Procédure d'inscription.....	12
D. Organisation de la formation	14
E. Du contrôle des connaissances.....	14
F. De la validation des parcours de formation	15
V. Politiques.....	16

Introduction

L'institut de pédiatrie sociale de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar est heureux de vous accueillir et vous souhaite une formation couronnée de succès.

Ce livret vous informe des politiques générales de l'institut et de ses services de soutien. Il tente également d'apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

La Direction de l'Institut de pédiatrie sociale

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Adresse : Avenue Cheikh Anta Diop ;

BP.5005 Dakar-Fann ;

Téléphone : 00221338250530 ;

site web : www.ips.ucad.sn

I. Présentation de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

A. Rappel historique

L'université Cheikh-Anta-Diop (UCAD), également connue comme université de Dakar, est la principale université de Dakar, la capitale du Sénégal, en Afrique de l'Ouest. Inaugurée en 1959, l'université porte le nom de l'historien et anthropologue Cheikh Anta Diop. Elle accueille des étudiants de plusieurs pays africains et européens inscrits dans les différentes facultés. Elle fut fréquentée par de nombreux cadres sénégalais.

L'université Cheikh-Anta-Diop (UCAD) est l'héritière de l'École de médecine de l'AOF datant de l'Afrique-Occidentale française.

Créée à Dakar au Sénégal le 24 février 1957, elle est officiellement inaugurée le 9 décembre 1959⁵. C'est l'une des plus anciennes d'Afrique de l'Ouest. De nombreux cadres sénégalais et étrangers y ont d'ailleurs été formés. Elle doit son nom de l'historien et anthropologue sénégalais Cheikh Anta Diop. La dénomination de l'université est instituée le 30 mars 1987. Au fronton de l'université, on peut lire la devise de l'établissement : « Lux mea lex » soit « La lumière est ma loi ». L'université doit cette devise au poète et homme politique sénégalais Léopold Sédar Senghor.

L'emblème de l'UCAD est conçu par le professeur Théodore Monod et a été adopté par le Recteur Lucien Paye (1957 - 1960). Il est formé de deux antilopes chevalines se faisant face et

qui symbolisent la fécondité, l'abondance et la procréation ; de part et d'autre des antilopes, figure un flambeau représentant la lumière, la connaissance.

L'UCAD est composée de six facultés, quatre écoles et douze instituts.

B. Liste des facultés, écoles, instituts et écoles doctorales

1. Facultés

- Faculté de sciences et techniques (FST)
- Faculté de lettres et sciences humaines (FLSH)
- Faculté de sciences juridiques et politique (FSJP)
- Faculté de sciences économiques et de gestion (FASEG)
- Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF)
- Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie (FMPOS)

2. Ecoles

- Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI)
- École supérieure polytechnique de Dakar (ESP)
- École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD)
- École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel (ENSETP)
- École supérieure d'économie appliquée (ESEA ex ENEA)

3. Instituts d'université

- Centre de linguistique appliquée de Dakar (CLAD)
- Centre d'études et de recherches sur les énergies renouvelables (CERER)
- Centre de recherche et de formation pour le développement économique et social (CREFDES)
- Institut de formation et de recherche en population, développement et santé de la reproduction (IPDSR)
- Institut de formation en administration et en création d'entreprise (IFACE)
- Institut de français pour les étudiants étrangers (IFEE)
- Institut de pédiatrie sociale (IPS)
- Institut de recherche sur l'enseignement de la mathématique, de la physique et de la technologie (IREMPT)
- Institut de santé et développement (ISED)
- Institut des sciences de la Terre (IST)
- Institut des sciences de l'environnement (ISE)

- Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN)
- Institut national des sciences de l'éducation physique et sportive (INSEPS)
- Institut universitaire de pêche et d'aquaculture (IUPA)

4. Écoles doctorales

L'UCAD propose sept écoles doctorales⁸ :

1. Eau, Qualité et Usage de l'eau
2. Sciences de la vie, de la santé et de l'environnement
3. Physique, Chimie, Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'ingénieur
4. Mathématique et Informatique
5. Arts, Culture et Civilisations
6. Études de l'homme et de la Société
7. Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

C. La coopération internationale

La Direction de la Coopération a pour mission d'accompagner la stratégie internationale de l'établissement et de contribuer à la mise en œuvre des orientations définies par l'UCAD. Elle travaille en étroite collaboration avec les diverses composantes de l'université afin de mettre à la disposition des étudiants, des enseignants chercheurs ou des universités et organisations partenaires les services suivants :

- L'élaboration et le suivi des accords de coopération avec les universités partenaires ;
- La coordination de la mobilité entrante : accueil, accompagnement spécifique des enseignants chercheurs et des étudiants dans le cadre des programmes d'échanges ;
- La coordination de la mobilité sortante : diffusion et traitement de l'information relative aux échanges et coopérations internationales pour les enseignants chercheurs et les étudiants d'échanges ;
- Le développement d'une politique de bourses de mobilités internationales grâce à l'appui technique et financier des partenaires ;
- La gestion financière des projets de recherche liés à la coopération ;
- La mobilité et à la gestion des subventions allouées au titre des partenariats de l'établissement ;
- La gestion de la Maison de l'Université.

II. Présentation de la faculté de médecine de pharmacie et d'odontostomatologie (FMPO)

L'Ecole Africaine de Médecine et de Pharmacie de Dakar (ancêtre de la faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie de Dakar) a été créée en 1918 (Décret du 14 Janvier 1918). Elle forma jusqu'en 1953, 581 médecins et 56 pharmaciens.

Au début des années 1950, un certificat de Physique, Chimie et Biologie (PCB), préparatoire aux études médicales, a été créé ; ainsi que l'ouverture d'écoles supérieures académiquement rattachées à l'Université de Bordeaux dans le cadre de ce qui fut appelé en 1950 Institut des Hautes études de Dakar. Le 24 février 1957, est fondée officiellement l'université de Dakar dans laquelle est intégrée l'École de Médecine.

Ce n'est qu'en 1962 que l'École de Médecine se transforme en faculté ; elle délivra en 1961 son premier Diplôme d'État Doctorat en Médecine et 1962 son premier Diplôme d'État de Pharmacien, le premier diplôme d'État de Doctorat en Chirurgie Dentaire a été délivré le 11 décembre 1974.

La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie-Stomatologie est régie par le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 modifié de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

La loi sur les universités publiques et son décret d'application ont permis de réorganiser le fonctionnement des universités publiques.

La FMPO est un établissement Public doté de personnalité juridique et d'autonomie financière, dirigé par un Doyen, assisté de deux assesseurs élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois et d'un chef des Services administratifs.

L'organe de délibération de la Faculté est l'Assemblée de Faculté. Elle est constituée de 40 représentants du Personnel Enseignant et de Recherche (P.E.R), du Personnel Administratif, Technique et de service (P.A.T.S), des étudiants et de personnalités extérieures cooptées.

Elle se prononce sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la faculté (vote et approbation du budget, nomination et promotion d'enseignants, coopération inter- universitaire, etc).

La Faculté comprend trois (3) sections :

- Médecine.
- Pharmacie,

- Institut d'Odontologie-Stomatologie (IOS)

III. Présentation de l'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)

A. Historique

L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS) est un Institut d'Université créé par le décret n° 64-475 du 26 juin 1964. Il est placé sous le double patronage du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) et de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD).

L'IPS est orienté vers la formation et la recherche en vue de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant vivant en zones défavorisées. Depuis plus de quarante ans, l'Institut contribue au Sénégal à l'élaboration et à la mise en œuvre des soins de santé communautaires et des soins de santé primaires, par la recherche opérationnelle et la formation.

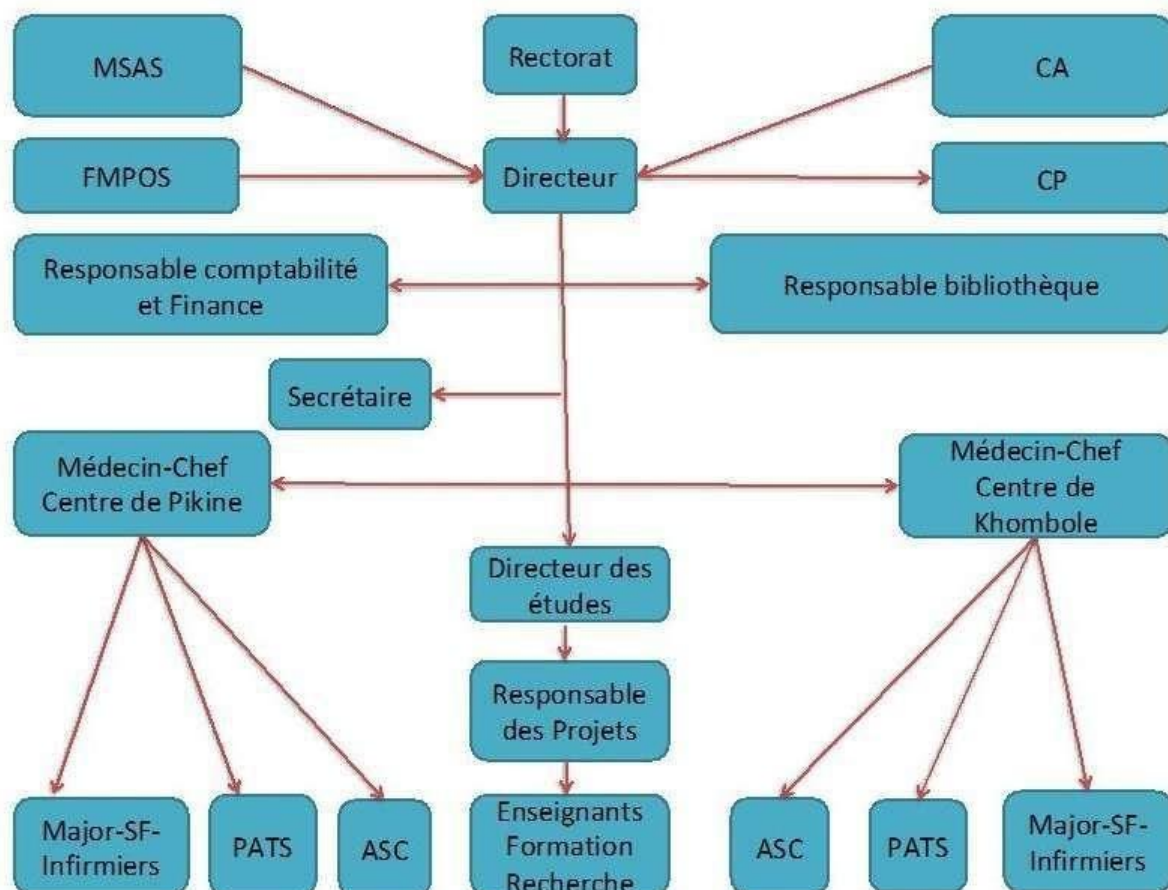
B. Organe de l'IPS

L'Institut d'Université est administré par un conseil d'établissement et est placé sous l'autorité d'un Directeur.

- Le Conseil d'établissement

Il comprend, outre le Recteur, Président :

- un représentant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- le (s) Doyen (s) de la Faculté (des facultés) de rattachement ;
- le Directeur de l'Institut ;
- le Directeur des Etudes de l'Institut ;
- trois représentants des enseignants / chercheurs en exercice à l'Institut élus pour un an ;
- un représentant du personnel administratif élu pour un an ;
- un représentant du personnel technique élu pour un an ;
- un représentant des étudiants élu pour un an
- trois personnalités désignées pour trois ans par le Recteur.



- Le conseil pédagogique

Il a pour attribution de :

- Procéder à la sélection des candidats ;
- Déterminer le nombre d'étudiants à admettre dans chaque filière de formation ;
- Elaborer, réviser, évaluer les programmes d'enseignement qu'il soumet pour décision au Conseil d'Administration.

C. Zones d'intervention

L'institut intervient en zone rurale à Khombole (Thiès) et péri-urbaine de Dakar (Pikine-Guédiawaye) en collaboration étroite avec les districts sanitaires de Pikine et de Khombole.

L'antenne rurale de Khombole dispose de :

- un bloc technique ;
- un bloc pédagogique ;
- une unité de vaccination

L'antenne suburbaine de Pikine-Guédiawaye dispose :

- un bloc technique ;
- deux blocs pédagogiques ;
- un centre de vaccination
- un centre de récupération et d'éducation nutritionnelle ;
- un laboratoire ;
- un verger
- une maternité en construction et
- une école préscolaire

Les activités de l'antenne de Khombole sont coordonnées par un Infirmier d'état, titulaire d'une Licence professionnelle de puériculture et l'antenne de Pikine-Guédiawaye par un pédiatre, nutritionniste.

D. Activités

Les activités de l'Institut de pédiatrie sociale ont notamment pour objet :

1. la formation du personnel médical ou paramédical diplômé ou auxiliaire (sages-femmes, assistantes sociales, infirmiers, travailleurs sociaux) dans le domaine de la médecine infantile préventive conçue comme partie intégrante de la santé publique ;
2. l'organisation de cours de rappel ayant les mêmes buts, pour les médecins et le personnel paramédical ;
3. l'organisation de recherches sur les maladies de la mère et de l'enfant, leur prévention et tous sujets permettant d'améliorer la croissance et le bien-être de l'enfant africain ;
4. une liaison avec les autorités responsables de ces problèmes dans les États africains et éventuellement dans les pays étrangers et avec les organisations internationales, en vue d'échange de documentation, de participations à des stages, etc....
5. l'éducation du public sur tout ce qui concerne l'hygiène de la femme enceinte et de l'enfant.

E. Offre de formation

L'IPS déroule des formations diplômantes et des formations à la carte

- Formations diplômantes

Elles sont constituées par :

- Une Licence professionnelle de puériculture destinée aux infirmiers et sages femmes ;
- Un master santé de l'enfant option survie de l'enfant et
- Un master santé de l'enfant option nutrition de l'enfant

- Formations à la carte

Elles sont faites en partenariat avec diverses institutions et formations sanitaires (hôpitaux, centre de santé...). Elles portent sur thèmes prioritaires tel que la réanimation du nouveau-né, les soins essentiels du nouveau-né, les urgences pédiatriques, le management des unités de soins, l'hygiène hospitalière, les techniques de soins infirmiers, la prévention des infections associées aux soins, etc...

L'institut participe aussi à l'encadrement pratique des étudiants du master II de médecine et ceux du DES de pédiatrie dans le stage des stages de pédiatrie préventive et sociale.

IV. Vie étudiante

A. Conditions d'admission

L'admission aux formations diplômantes de l'institut est ouverte à tous les étudiants sans distinction de race, de sexe ou de religion et selon les procédures spécifiques prédéfinies par la direction des affaires pédagogiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

- Pour la Licence professionnelle de puériculture

Peut s'inscrire en Licence 3, le candidat pouvant justifier :

- soit d'une attestation de validation du niveau L3 du cursus des études médicales;
- soit d'un titre admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation en vigueur

- Pour le master santé de l'enfant option survie de l'enfant

Peut s'inscrire en Master 1, le candidat pouvant justifier :

- soit d'un diplôme de Licence dans un domaine compatible avec celui du master santé de l'enfant « option survie de l'enfant » ;

- soit d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, en pharmacie, en odontostomatologie ou ayant validé le niveau L3 du cursus des études médicales, pharmaceutique ou odontostomatologique ;
 - soit d'un diplôme admis en équivalence ou en dispense en application de la réglementation en vigueur.
- Pour le master santé de l'enfant option nutrition de l'enfant

Peut s'inscrire en Master 1, le candidat pouvant justifier :

- soit d'un diplôme de Licence dans un domaine compatible avec celui du master santé de l'enfant « option nutrition de l'enfant » ;
- soit d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, en pharmacie, en odontostomatologie ou ayant validé le niveau L3 du cursus des études médicales, pharmaceutique ou odontostomatologique ;
- soit d'un diplôme admis en équivalence ou en dispense en application de la réglementation en vigueur.

B. Procédures d'admission

Les procédures d'admission sont accessibles sur la plate admission <https://admission.ucad.sn/>

Les candidats diplômés de l'UCAD déposent une demande d'admission, tandis que ceux diplômés hors Ucad déposent une demande d'équivalence.

C. Procédure d'inscription

L'inscription est un acte obligatoire d'accès à la faculté, elle est personnelle et annuelle.

ETAPE 1 : Connexion

Pour les nouveaux

1. Se rendre à l'adresse <https://preinscriptionenligne.ucad.sn>
2. Créer et activer son compte (voir guide utilisateur création et activation de compte)
3. Se connecter sur la plateforme de préinscription en ligne avec le nom d'utilisateur (...@ucad.edu.sn) envoyé dans votre email personnel et utiliser le mot de passe choisi à la création de votre compte

Pour les anciens

1. Se rendre à l'adresse <https://studentcenter.ucad.sn/>

2. Se connecter avec le radical de votre adresse email (sans le @ucad.edu.sn – Exemple : mansour2.ndiaye) et le mot de passe défini lors de votre préinscription antérieure
3. Se rendre sur le service préinscription en ligne

ETAPE 2 : Préinscription

1. Démarrer la préinscription en fournissant les informations générales suivant les onglets (Etat Civil, Adresse Actuelle, Cours, Emploi, Contact, Enquête TIC)
2. Finaliser la préinscription en renseignant les informations de la préinscription pédagogique

ETAPE 2 : Paiement des frais administrative auprès de l'opérateur InTouch SA

Pour l'année en cours, les frais d'inscription à l'UCAD seront encaissés exclusivement à travers le réseau de l'opérateur InTouch SA. Nous vous proposons deux parcours pour le paiement de vos frais d'inscription.

I. Le parcours Physique

1. L'étudiant se rend dans un point Touch (voir Onglet Opérateurs de Paiement) et communique son code (numéro étudiant se trouvant sur la carte d'étudiant)
2. L'étudiant verse le montant des frais d'inscription puis réclame un reçu de paiement (une photo du reçu pourra être prise au téléphone)

II. Le Parcours en ligne (Paiement mobile Money)

1. L'étudiant se connecte dans son espace dans l'application de préinscription en ligne
2. L'étudiant clique sur le bouton "Paiement Frais Inscription " puis est redirigé vers l'interface de Paiement de TouchPay
3. L'étudiant choisit un moyen de paiement dans TouchPay (ex. Orange Money) puis clique sur Suivant
4. L'étudiant renseigne le numéro de téléphone avec lequel il veut payer et son adresse mail puis confirme le paiement
5. Avec le même numéro de téléphone, l'étudiant compose (#144#391# par exemple si paiement avec Orange Money) pour générer un code de paiement (ce code est valable pour 15 minutes et ne doit pas être communiqué)
6. L'étudiant poursuit le paiement en saisissant le même numéro de téléphone et le code de paiement généré puis valide
7. L'étudiant reçoit une confirmation par SMS et par mail.

Ensuite l'étudiant se rendra à la scolarité de la FMPO pour l'établissement de la carte d'étudiant. Le paiement des frais d'écologie se fera à la banque UBA ou Ecobank.

D. Organisation de la formation

- Lieux des cours

Les cours sont dispensées en mode hybride en ligne en présentielle sous forme de cours, de séminaires ou de travaux dirigés.

Les enseignements en présentiel se font à l'antenne suburbaine Pikine-Guédiawaye de l'IPS ou des dans les salles des services de pédiatrie des hôpitaux.

Les enseignements en ligne se font à travers une plateforme numérique (Teams) ou par le moyen de tout autre outil pédagogique adapté.

- Sites de stages

Les stages se font dans les services de pédiatrie, de néonatalogie et dans les centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) des hôpitaux :

- Centre hospitalier national d'enfants Albert Royer, Fann
- Centre hospitalier Abass Ndao
- Centre hospitalier National Dalal Jamm
- Centre hospitalier national de Pikine
- Centre hospitalier pour enfants de Diamniadio
- Etablissement publique de santé (EPS1) de Roi Baudoin
- Antenne suburbaine Pikine-Guédiawaye de l'Institut de pédiatrie de Guédiawaye

Ils impliquent la rédaction d'un rapport.

- Site des ateliers de simulation

Les ateliers de simulation sur des mannequins haute-fidélité pédiatriques, nouveau-nés et femmes enceintes se font à la salle de simulation du centre d'excellence africain pour la santé de la mère et de l'enfant (CEA-SAMEF).

E. Du contrôle des connaissances

La formation est composée d'unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits.

La formation comprend des unités d'enseignement obligatoires et des unités d'enseignement optionnelles.

Le programme des enseignements ainsi que les crédits alloués à chaque unité d'enseignement sont précisés dans les maquettes pédagogiques.

Le contrôle des connaissances des formations est organisé dans le cadre des unités d'enseignement. Il comporte des contrôles continus et / ou des examens terminaux.

L'examen terminal se déroule à la fin de chaque semestre. Une session de rattrapage est organisée, au plus tôt, une semaine après la publication des résultats du semestre 6.

Ne sont autorisés à participer aux épreuves du contrôle continu et aux épreuves de l'examen terminal que les étudiants ayant rempli les conditions de leurs inscriptions administrative et pédagogique.

Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité aux séances de travaux dirigés et /ou travaux pratiques.

Les modalités de contrôle de connaissances figurent en annexe (annexe 2) du présent arrêté. Elles peuvent être modifiées ou enrichies.

F. De la validation des parcours de formation

Le diplôme de Licence professionnelle en Puériculture, s'obtient uniquement par la validation de toutes les unités d'enseignement.

Une unité d'enseignement est validée si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, elle est validée par compensation entre ses éléments constitutifs.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement s'effectue quelle que soit la note obtenue dans le semestre.

Les unités d'enseignement validées sont définitivement acquises et capitalisées.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Pour les unités d'enseignement qui ne sont pas validées, l'étudiant conserve, pour la session de rattrapage, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, sauf renonciation écrite de sa part formulée auprès du service de la scolarité avant le début de la session de rattrapage.

Un semestre est validé si toutes les unités d'enseignement le composant sont validées.

La compensation entre les unités d'enseignement de même nature, dans le même semestre est autorisée. La nature des unités d'enseignement est définie par l'IPS.

Tout semestre validé est définitivement acquis. L'étudiant ne peut plus en demander la renonciation.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits correspondants.

Ressources documentaires

Bibliothèque de l'institut

Bibliothèque de l'UCAD

Hinari

V. Politiques

- 1) Politique contre le harcèlement et les abus sexuels
- 2) Politique de gestion environnementale et sociale
- 3) Politique contre les violences sexistes et sexuelles
- 4) Contre le harcèlement moral ou discriminations